

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire
Band: 9 (2002)
Heft: 1

Rubrik: Aktuell = A noter

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AKTUELL A NOTER

RECIDIVE ET RECIDIVISTES: DE LA RENAISSANCE AU 20^E SIECLE

Genève, 6–8 juin 2002, Université de Genève

Coloqne annuel

International Association for the History of Crime and Criminal Justice

Conception et organisation:

- Clive EMSLEY (Open-University, Milton Keynes, UK)
- Michel PORRET (Université de Genève, CH)

Dans l'histoire des pratiques et des doctrines pénales, la «récidive» et son traitement par la justice constituent un riche champ d'investigation historique. Celui-ci est presque inédit et ouvre sur une problématique sociale et culturelle très large. La récidive criminelle signale l'échec de la peine corrective, mais aussi l'enracinement social d'une culture de la délinquance qu'amplifient le milieu, la précarité et la misère.

Sous l'Ancien régime, la récidive inquiète les magistrats et les pénalistes mal équipés contre celle de l'homo criminalis: souvent né de l'infamie pénale, l'«endurcissement dans le crime» motive, pour les grands délits, une pénalité d'élimination sociale (galères, peine capitale, parfois bannissement) qui, de fait, règle la problématique de la récidive.

Au 19^e siècle, comme l'a montré Bernard Schnapper, l'«obsession de la récidive» écrase les pratiques et les philosophies pénales (statistiques criminelles, police judiciaire, criminologie, médecine du crime) tournées vers l'idéal correctif. L'effondrement de la société traditionnelle, la révolution industrielle et l'expansion urbaine sont alors souvent désignés comme source de paupérisme et de récidive criminelle. Partout en Europe, les philanthropes multiplient les comités de patronage des détenus pour empêcher la récidive.

214 ■ Au 20^e siècle, avec la multiplication des techniques policières et l'amplification



d'un sentiment d'insécurité, la récidive est d'une actualité sociale brûlante: les politiques pénales se mesurent dans la façon dont l'Etat traite les récidivistes. En Californie, le troisième délit emporte aujourd'hui l'incarcération perpétuelle. Aux Etats-Unis comme en Europe, le débat sur la sécurité des individus et des biens prône la «tolérance zéro» pour endiguer la récidive. Un peu partout dans les Etats riches du monde, les fichiers informatiques d'empreintes génétiques traduisent l'avatar moderne du contrôle scientifique de la récidive.

But du colloque: Autour des pratiques et des doctrines pénales, autour de la culture judiciaire, autour des savoirs empiriques et constitués de la criminologie, de la police judiciaire et scientifique, mais aussi de la médecine et psychiatrie légales, ce colloque veut historiciser la récidive à l'époque moderne et contemporaine en la replaçant dans ses divers contextes géographiques, sociaux et culturels, en montrant les mutations.

C.Emsley@open.ac.uk

Michel.Porret@lettres.unige.ch

NACHTRAG ZU DEN AUTORINNEN UND AUTOREN DER NUMMER 3/2001

Der Artikel «Was wäre wenn ...? Kontrafaktische und hypothetische Überlegungen zu einem Verzicht auf Archivierung» wurde von Andreas Kellerhals, lic. phil., Vizedirektor des Schweizerischen Bundesarchivs in Bern, verfasst (andreas.kellerhals@bar.admin.ch).